



- PROJET -

LES GESTES BARRIÈRES

AU TIR À L'ARC



Afin de limiter la propagation du Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'Arc a mis en place des mesures de précaution pour la reprise de la pratique du tir à l'arc.

Cette reprise reste conditionnée à l'autorisation des Maires et à la levée des arrêtés municipaux. Avant de vous rendre dans votre club, prenez contact avec vos dirigeants pour connaître les modalités de la reprise.

Ce document est un projet qui peut-être sujet à modification en fonction des directives du ministère des Sports.

PRATIQUE DU TIR À L'ARC



Distanciation

Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer.



Un archer par cible

Un seul tireur par cible disponible



Arc & accessoires

J'utilise mon matériel personnel et je ne le prête pas à un autre archer.



Tir individuel uniquement

La pratique est limitée au tir individuel. Aucun contact avec les autres archers.



Tenue de sport

J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.



Limitez les contacts avec le matériel

Évitez tout contact avec du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable. Installez vous même votre blason avec vos clous de fixation.



Cours collectifs

Les cours sont limités à 5 archers par encadrant.

ACCÈS AUX INSTALLATIONS



Réservation de créneaux

Pour accéder au terrain, je réserve mon créneau d'entraînement au plus tard la veille de celui-ci.



Respect des horaires

J'arrive sur l'aire de tir au plus tôt 5mn avant mon créneau d'entraînement.



Accès au terrain

Seuls les membres du club sont autorisés. Pas d'accompagnateur pendant la durée de la séance.



Accès aux sanitaires, point d'eau

Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.



Le logis / Club house est fermé

Les regroupements doivent être limités, seuls les WC et le point d'eau sont accessibles.



Boissons & alimentation

Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.



Respect des mesures sanitaires

Le port du masque en dehors du temps de tir et le port de gants sont recommandés pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux.

Vous avez des questions sur les gestes à adopter dans le cadre de votre pratique,

rendez-vous sur www.fft.fr/gestes-barrieres